

DÉPARTEMENT :  
PAS - DE - CALAIS  
CANTON :  
AIRE-SUR-LA-LYS  
COMMUNE :  
ISBERGUES

N° A 2023-051

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Liberté - Egalité - Fraternité**  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire d'ISBERGUES,

Vu la demande de Monsieur Michael DELHAYE, président du Comité des fêtes de Molinghem, domicilié à Isbergues, 18 rue le Chatelier, sollicitant l'autorisation d'une ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes, à l'occasion d'un loto :

- Le samedi 18 mars 2023 de 7 heures à 23 heures au complexe Edmond Mille.

Vu l'arrêté de M. le préfet, sur la police des lieux publics, pris en application l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

**OBJET :**

Autorisation d'ouverture temporaire  
d'un débit de boissons  
des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes.

**A R R Ê T É**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Michael DELHAYE, président du Comité des fêtes de Molinghem, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes le samedi 18 mars 2023 de 7 heures à 23 heures, à l'occasion d'un loto qui se déroulera au complexe Edmond Mille.

À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Isbergues, le vingt-trois février deux mil vingt-trois.

Le Maire,

